

Compte-rendu de rencontre FNEC-FP FO et de la directrice de l'Espé le 6 02 2017



Pour FO → Jean-Claude Tarrow : Secrétaire départemental coordonnateur académique Fne-fp FO ; Olivier Notte élu conseil d'école et conseil de mention 2e degré ; Daniel Mascaras : Secrétaire départemental adjoint snudi FO 31.

Pour l'Espé → Christine Vergnolle Mainar : directrice ; Danielle Laurent : directrice adjointe moyens-budget ; Jean-François Camps : directeur adjoint Formation continue ; Karine Duvignaux : directrice recherche ; Claire Robert : directrice des services ;

La rencontre d'une durée de deux heures a permis d'échanger longuement. Le syndicat a ainsi porté les doléances et les attentes des stagiaires et étudiants.

Espé : Nous souhaitons rencontrer les syndicats représentés au CTA (Comité Technique académique) avec lesquels nous voulons travailler et que nous invitons au conseil de l'ESPE.

Nous avons engagé notre troisième rentrée. Sur les deux premières nous avons mis en place les formations des M1 et M2 puis des parcours adaptés aux stagiaires et étudiants. Cette année, la mise en place de la formation continue dans le cadre de la politique nationale est notre principal chantier. Nos exigences en ce domaine sont notamment liées à la recherche.

Nous sommes dans une période de stabilisation des structures et cadres.

Concernant le plan de formation, l'Espé doit avoir son mot à dire. Dans l'Académie, il existait un partenariat historique IUFM/Rectorat pour mettre en place la Formation initiale et continue. Il avait disparu lors de la création Espé ; il est en reconstruction. Par exemple, nous avons accompagné la formation des collègues, mais aussi dans le 1er degré (maîtrise du langage en cycle 3, sur 3 jours ; etc.). Nous souhaitons aussi sortir le plan de formation 1er degré dès juin. Nous cherchons à articuler les besoins et compétences des formateurs.

Dans le 2d degré : un grand nombre de formateurs participants aux GTF (Groupe technique de formation). La prochaine réunion se tient en mai.

A Jean Jaurès, a été mis en place un master axé 1er degré. A l'UT3 il y a la L3 pluri ainsi qu'une L3 mathématiques destinée aux futurs collègues PE et PLP.

FO : présente le syndicat : FO est le 1er syndicat de la fonction publique et la troisième fédération de l'Education. Mais surtout, en défendant les revendications qui correspondent aux besoins des personnels, elle a doublé ses voix académiques entre 2011 et 2014 et siège en CTA.

FO assure la permanence des revendications : abandon de la réforme des collègues, des rythmes scolaires, rattrapage du point d'indice base du traitement du fonctionnaire.

Sur la formation, et au-delà des discours « vitrine politique du gouvernement » nous rappelons que le droit à la formation continue, réglementairement de 36 semaines sur la carrière, n'est pas appliqué. Nous réaffirmons notre orientation pour rétablir une véritable formation continue choisie par les collègues et non imposée (« public désigné »).

Espé : C'est le Rectorat qui propose des formations à « public désigné ».

FO : rappelle qu'il demande l'abandon du projet de la « nouvelle évaluation des enseignants », copie conforme de la réforme Chatel (2012) et de celle de 2008 : seuls 5 items sur les 11 sont « professionnels »... Il demande le retour à une évaluation professionnelle sur la base de la liberté pédagogique.

Il revendique le retour au concours niveau licence suivi d'une véritable formation professionnelle.

Il défend les collègues stagiaires pour leur titularisation.

Sur la titularisation des stagiaires, il soulève les problèmes rencontrés au moment des jurys 2016.

A propos de la validation de la formation pour les détenteurs de masters 2, FO a relevé les doléances des collègues : ils sont tous demandeurs de formations pour les préparer au métier, cependant, ils souhaitent que leur parcours universitaire soit validé, sans avoir à revalider « un diplôme » dont ils sont déjà détenteurs. FO relève que de nombreux stagiaires n'approuvent pas la pression qui pèse sur eux

au sujet de la validation des formations et du mémoire réflexif. Ils assimilent cette "surveillance institutionnelle" à de la défiance et de la suspicion à leur égard, voire à de l'infantilisation.

De plus, les détenteurs d'un M2 démarrent le métier avec 1 année supplémentaire de formation universitaire par rapport aux M1. FO en liste les conséquences. Cela doit être pris en compte dans les obligations

FO revendique : Les détenteurs d'un M2, quels qu'ils soient, ne doivent pas avoir l'obligation de valider des UE, UV ou un mémoire réflexif. Le stagiaire qui suit les formations proposées dans le cadre de ses obligations de service et qui valide sa pratique sur le terrain doit être titularisé. Demander plus, représente une surcharge de travail pour des personnes ayant déjà construit leur formation (master 2 + concours).

Quelles sont les exigences de Mme la Rectrice à l'égard de l'Espé ?

Espé : Le texte est national : les stagiaires sont payés à temps plein pour ½ temps en classe. Les textes prévoient une formation. Pour les M2, nous assurons une formation master et les stagiaires doivent fournir "travail scientifique à visée réflexive". Il est normal que nous évaluions l'acquisition de ces compétences professionnelles.

Les M1 MEEF (professionnalisation) ont déjà reçu des formations. Les M2 ont maintenant un parcours adapté. S'ils ont validé leur formation dans un domaine disciplinaire, ils ne l'ont pas fait dans le domaine professionnel. On évalue des formations nouvelles. Le cadre est ministériel et obligatoire. Les M2 en candidat libre ont ainsi des lacunes et parfois des difficultés dans les classes. Il faudrait leur faire rattraper des éléments du M1, mais ce n'est pas possible. On les accompagne au mieux, on ne se professionnalise pas juste en une année, mais sur la durée.

Les représentants de l'Espé nous font part de leur volonté de faire vivre "le côté professionnel" y compris dans l'écrit réflexif (choisi par les stagiaires) et de travailler aussi sur les pratiques de terrain, mais ils sont confrontés à des universitaires et des personnes "pro-masterisation".

FO : réaffirme la légitimité de la demande des stagiaires. Non à l'obligation faite aux détenteurs du M2 de surproduire un travail déjà fait : leur demander de valider des formations alors qu'ils ont déjà le diplôme nécessaire est une surcharge injustifiée. Pour FO, un stagiaire qui a les capacités professionnelles doit voir sa formation validée.

Directrice Espé : je mets un avis négatif lorsque le mémoire n'est pas fait, pas rendu, pas satisfaisant.

FO : la priorité absolue des stagiaires reste la classe, bien au-delà du mémoire réflexif. FO revient sur les contraintes et conditions difficiles faites aux stagiaires : partage d'élèves dans le 1er degré, nombreux éléments aléatoires, nécessité de s'adapter et de s'intégrer dans un fonctionnement existant. Enfin, FO souligne que les stagiaires sont bien souvent les victimes d'injonctions paradoxales entre formateurs, tuteurs, inspecteurs, titulaires, etc. Plusieurs exemples sont cités.

Espé : souligne qu'un travail est mené sur le mémoire réflexif et sur l'évaluation. Il faut comprendre la philosophie de la formation et en quoi c'est important. L'Espé interroge : pourquoi toucher l'écrit réflexif plutôt qu'autre chose ?

FO : ré-intervention sur la surcharge de travail.

Espé : on l'entend ça oui, on y travaille, on a déjà réduit par rapport à la 1ère année. Les modalités d'évaluation ont été allégées (UE), et le poids des évaluations est plus faible. Ce travail doit aussi être pensé à l'échelle nationale. A nous aussi, on demande d'accumuler toujours plus de formation.

FO revient sur la grille d'évaluation des stagiaires. Il émet des remarques, demande des explications ou précisions :

1- "Investissement au sein de la formation" :

FO : Soit un stagiaire suit la formation en se conformant à ses obligations réglementaires, soit il ne le fait pas. La participation à la formation c'est tangible et mesurable. Tout autre critère relève de la pure subjectivité. Quand l'avis est négatif, Il faut justifier et objectiver les motifs.

Espé : "les avis négatifs sont émis pour des stagiaires qui sont absents sans motif, venus juste pour signer, corrigent des copies au fond de la classe".

FO : enregistre... et s'interroge sur la pertinence du terme "investissement".

Espé : "ce ne sont que quelques cas marginaux".

2- "Qualité des travaux universitaires dont mémoire/écrits scientifiques" :

FO : réédite sa position sur la validation des formations universitaires et du mémoire et les charges excessives de travail.

Espé : la qualité des travaux, dont le mémoire, est évaluée : écrit réflexif, travaux d'analyse de pratique, séquence préparée (par exemple en équipe pour le 1er degré), analyse de séquence, écrits scientifiques.

L'Espé tient à rassurer les stagiaires, car il a bien conscience des charges de travail : les résultats attendus sont bien moins ambitieux que sur un master recherche et les travaux universitaires moins lourds.

FO : rappelle que les stagiaires sont souvent amenés à infléchir ou modifier leur projet initial et s'adapter à la réalité de leur travail. FO demande que ce soit pris en compte (demande basée sur des mesures prises à l'encontre de stagiaires en 2016).

Espé : les stagiaires choisissent. Nous vérifions que les travaux sont effectivement réalisés. Si la programmation ne l'a pas permis, nous le prenons en compte.

Le calendrier universitaire et scolaire est très contraint pour les stagiaires ; il l'est aussi pour nous. Les stagiaires doivent comprendre que dans le 1er degré ils ont leur classe, mais on ne doit pas parler uniquement de ce qu'ils font dans leur classe. Il est nécessaire de savoir se décentrer par rapport aux préoccupations quotidiennes.

3- « Langues » : les stagiaires doivent avoir le niveau B2. Le relevé d'UE atteste de cela. Il doit avoir participé au cours des 2 années de master et obtenu au moins 10 à 2 reprises.

Espé : La grille d'évaluation est travaillée avec les stagiaires. Il est toutefois difficile de mettre les termes qui font consensus et sont compris de la même manière dans ces grilles.

Pour l'Espé, les choses vont dans le bon sens.

FO : expose des exemples concrets sur les difficultés rencontrées.

FO rappelle qu'il défendra les collègues pour leur titularisation.

FO demande que faire en cas de souci ? Lorsqu'un stagiaire est en "difficulté de validation de formation", FO demande à la directrice la possibilité d'accompagner le stagiaire qui le souhaite en audience.

Espé : il faut voir avec les mentions, les parcours. Pour l'accompagnement par un délégué FO, la directrice répond positivement. Elle sera accompagnée du responsable de la formation.

FO : Réunion d'information syndicale des stagiaires les jeudi 16 mars et mardi 21 mars 2017. L'Espé a attribué à FO l'amphi Dolto jusqu'à 14 h puis le P4. Nous proposons une RIS collective de 12 h 30 à 14 h afin de permettre au plus grand nombre de stagiaires de participer, puis nous les accueillerons individuellement à partir de 14 h et jusqu'à 18 h afin d'étudier leur situation particulière.

Vous nous avez informés que les stagiaires reçus lors de ces après-midis seraient "excusés" de leur retard éventuel en cours et qu'ils devraient vous en informer par écrit. Nous souhaitons également qu'un stagiaire qui n'avait pas prévu de rendez-vous individuel puisse le faire et vous en rendre compte dès que possible le jour même.

Pouvez-vous, comme évoqué ensemble, prévenir l'ensemble du corps enseignant des possibles retards en classe des stagiaires ces deux après-midis pour raison syndicale ?

Directrice Espé : accord.

N'hésitez pas à contacter FO pour plus de précisions et tout renseignement utile

Participez aux RIS « Mouvement » (réunions d'informations syndicales) du 16 et 21 mars sur l'Espé.

La participation à l'heure d'information syndicale (ou 3 heures groupées par trimestre chez les PE) est un droit (Décret n°82-447 du 28 mai 1982)

Signalez votre participation au syndicat : snudi.fo31@gmail.com